


- J'adhère** à Debout La République. Mon adhésion est valable pour l'année **2012**.
- Je ne souhaite pas adhérer mais **je fais un don** pour soutenir l'action de **Debout La République**.

Circonscription : { <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} circonscription (Périgueux & Vallée de l'Isle) <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} circonscription (Bergeracois) <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} circonscription (Nontronnais & Ribéracois) <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} circonscription (Sarladais)		
Canton :		
<input type="checkbox"/> Don	<input type="checkbox"/> Nouvelle adhésion 2012	<input type="checkbox"/> Renouvellement adhésion 2012
Nom : Prénom : Date de naissance : / / Adresse : Code postal : Ville : ☎ domicile : ☎ portable : ✉ courriel :@..... Profession : Mandat(s) électif(s) :		N° adhérent à reporter ⬇ <input type="checkbox"/> Adhésion simple : 30 € <input type="checkbox"/> Adhésion couple : 40 € <input type="checkbox"/> Adhésion étudiant : 10 € <input type="checkbox"/> Adhésion chômeur / sans emploi : 10 € <input type="checkbox"/> Adhésion soutien : 50 € <input type="checkbox"/> Adhésion bienfaiteur : 100 € <input type="checkbox"/> Don : € Paiement par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'AFDLR (Association de Financement de Debout La République)
 Bulletin d'adhésion ou de don à renvoyer, accompagné de votre règlement, au Secrétaire Départemental de DLR 24 ✉ Pascal BILLAT - 136 rue Lagrange Chancel - 24000 PERIGUEUX ☎ 06 47 35 15 78 ✉ d1r24@orange.fr		Date : / / 2012 Signature :

Debout La République obéit aux règles de financement et de transparence imposées par les lois régissant le fonctionnement des partis politiques. Conformément à la réglementation de la CNIL, une adhésion ne peut être enregistrée sans un bulletin. Un don ne peut donc valoir adhésion s'il n'est pas accompagné d'un engagement écrit. **L'adhésion est valable pour l'année civile.**

Seules les personnes physiques sont habilitées à faire des dons à un parti ou groupement politique. Tout don de personne morale (entreprise, association, SCI, compte professionnel de professions libérales ou de commerçants...) est donc interdit. Toute adhésion par un tiers est interdite (le nom figurant sur le chèque doit être le même que celui de la personne qui demande son adhésion).

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'Association de Financement de Debout La République (AFDLR).
 Agrément CNCCFP N° 810 du 10 juin 2002 - Association N° 0912012603 S/préfecture Evry

Tout paiement par chèque donne droit à une réduction fiscale.

Cette réduction représente 66% du montant du versement dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi, pour 100 € versés, 66 € peuvent être déduits du montant de l'impôt sur le revenu. Les reçus fiscaux sont adressés au début de l'année suivante.

Pour tout contact avec le Secrétaire Départemental :
Pascal BILLAT – 136 rue Lagrange Chancel – 24000 PERIGUEUX
 ☎ 06 47 35 15 78 ✉ d1r24@orange.fr
www.debout-la-republique-24.com

